

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 14 novembre 2022

**N° CP-2022-10-12-7**

**N° applicatif 4608**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement à deux Communes et à un groupement de Communes dans le cadre des contrats de territoire, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant total de 36 170 €.

### **1. Subventionnement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges de véhicules électriques (SDIRVE)**

Le développement des véhicules électriques est l'un des enjeux majeurs de la transition climatique, pour ce faire, le syndicat Territoire d'Énergie Alsace (TEA) doit élaborer un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE), en application du décret n° 2021- 565 et 2021 – 566 du 10 mai 2021. Ce SDIRVE vise à définir le maillage départemental le plus pertinent des infrastructures de recharges ouvertes au public en vue de faciliter l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques.

L'objectif est de développer une offre de recharge ouverte au public tout à la fois cohérente avec les politiques locales en matière d'énergie, de mobilité, d'aménagement et coordonnée entre les aménageurs publics et privés. De même, TEA, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, en liaison avec ses collectivités membres, a fait le choix d'être un acteur clé dans la transition énergétique.

A ce titre, et après un long travail de réflexion et un ensemble d'échanges autour de la thématique mobilité, l'orientation stratégique suivante a été actée : TEA s'engagera dans un programme de mobilité électrique, sur une vision 2023-2025, tout en restant dans son rôle historique de service support aux collectivités. Cela se traduit entre autres par un accompagnement financier et un soutien en ingénierie afin d'impulser une dynamique collective locale en faveur du développement de solutions de mobilité plus durables.

Il s'agirait également de mettre à disposition des collectivités cet outil SDIRVE afin d'organiser le déploiement opérationnel à l'échelle de leurs territoires selon le modèle de leur choix. Ainsi, TEA participera à la mise à disposition des intercommunalités, l'outil clé en main de planification opérationnelle tel que défini au sens de la réglementation, afin que celles-ci puissent aborder de manière pertinente et harmoniser le déploiement des bornes de recharge électrique à l'échelle de leurs territoires.

Dans ce cadre et au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, le syndicat Territoire d'Énergie Alsace sollicite l'octroi d'une subvention de fonctionnement de la part de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le coût global de la déclinaison du SDIRVE à l'échelle de chaque EPCI s'élève à 88 198 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Potentieux financeurs</b>	<b>Répartition du coût HT</b>	<b>%</b>
Communes non-membres de TEA sur le périmètre de l'Agglomération de Colmar	3 500 €	3,9 %
Communes non-membres de TEA sur le périmètre de l'Agglomération de Saint-Louis	3 000 €	3,4%
Communes non-membres de TEA sur le périmètre de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach	3 500 €	3,9 %
Banque des Territoires	26 066 €	29,6 %
Territoire d'Énergie Alsace	26 066 €	29,6 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>26 066 €</b>	<b>29,6 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>88 198 €</b>	<b>100%</b>

La Commission territoriale Région de Colmar, réunie le 28 octobre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **26 066 €** correspondant à **29,6 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 -Opération O013 -Tranche 50 -Natana 3234 -Chapitre 65 - Nature 657358 -Fonction 87

## 2. Subventionnement d'une étude d'anticipation relative au devenir de la Tannerie Degermann à Barr

L'activité de la Tannerie Degermann à Barr est vouée à être relocalisée sur un nouveau site à Mittelbergheim, propriété de la Tannerie Hass, à l'horizon 2025. Afin de ne pas laisser le site vacant à la fin de l'activité, la Ville de Barr a souhaité étudier, en accord avec le propriétaire actuel, les possibilités d'acquisition du site Degermann avant même le déménagement de l'activité.

La reconversion de ce site est un enjeu majeur pour la Ville de Barr dont la superficie et la proximité immédiate du centre-ville laissent entrevoir de nombreuses possibilités pour le développement économique, la création de nouveaux services et l'habitat.

Après plusieurs études techniques, la Ville a signé une convention avec l'EPF Alsace pour le portage et le suivi de l'acquisition à venir.

Parallèlement, une étude d'anticipation avait été réalisée sous l'ancienne municipalité et interrompue en février 2020 en raison de la crise sanitaire. La Ville de Barr souhaite reprendre cette étude qui portera sur deux volets :

- Actualisation de l'étude d'anticipation et choix d'un scénario de requalification ;
- Approfondissement du scénario retenu.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche de revitalisation et d'attractivité de la Ville de Barr.

Dans ce cadre et au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la Commune de Barr sollicite l'octroi d'une subvention de fonctionnement de la part de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le coût global de l'étude s'élève à 33 175 € HT.  
Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	%
Ville de Barr	8 294 €	25 %
Région Grand Est	16 587 €	50 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>8 294 €</b>	<b>25 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 175 €</b>	<b>100%</b>

La Commission territoriale Centre Alsace, réunie le 3 novembre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **8 294 €** correspondant à **25 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :  
Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 - Natana 3710 -Chapitre 65 – Nature 657348 –Fonction 54

### 3. Subventionnement d'une mission d'accompagnement pour la définition de la stratégie d'attractivité de Riquewihr

La Commune de RIQUEWIHR connaît un développement intense, surtout sur le volet touristique. Une étude à l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce a fait émerger un besoin évident de poser les bases d'une stratégie d'attractivité afin de proposer des perspectives aux nouveaux enjeux :

- Comment organiser le « Riquewihr au quotidien » pour proposer aux habitants actuels et futurs, un bouquet de services attractifs ?
- Comment créer un attachement à la commune et à son cœur de ville ?
- Comment structurer le « RIQUEWIHR rayonnant » pour améliorer le niveau d'excellence de prestations et éviter les effets destructurants d'un tourisme de masse ?

Ces questions prennent tout leur sens à l'heure où la Commune souhaite s'engager dans un projet essentiel pour l'avenir de la commune sur la friche située face à l'entrée des remparts. La programmation qui pourra être développée participera à déclencher une nouvelle stratégie pour la ville inscrite dans un temps long. La Commune souhaite en effet bâtir un projet politique innovant et en donner une traduction lisible et visible en termes de stratégie urbaine, de stratégie de marque, de politique de l'habitat et de services, à l'horizon 2030.

La Commune a retenu le Cabinet Lestoux & associés pour effectuer ce diagnostic. La prestation s'oriente vers 5 objectifs :

1/ Créer les conditions d'une réflexion prospective en séminaire avec les élus, à partir des éléments de diagnostic existants, pour prendre le temps de réfléchir sereinement sur les opportunités à saisir pour la ville et les évolutions à maîtriser.

2/ Bâtir un projet partagé « Riquewihr 2030 » définissant le projet politique et sa traduction en matière de stratégie urbaine, de stratégie de marque, de politique commerciale, de politique d'habitat, et de services.

3/ Décliner la stratégie en feuille de route pour un projet de ville global, porteur de l'identité de Riquewihr et intégrant les nouvelles aspirations des habitants d'aujourd'hui et de demain et de la clientèle touristique dans une période de profonds changements.

Dans ce cadre et au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la Commune de Riquewihr sollicite l'octroi d'une subvention de fonctionnement de la part de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le coût global de l'étude s'élève à 9 050 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	%
Commune de RIQUEWIHR	2 715 €	30 %
Banque des territoires	4 525 €	50 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>1 810 €</b>	<b>20 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 050 €</b>	<b>100%</b>

La Commission territoriale Centre Alsace, réunie le 3 novembre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **1 810 €** correspondant à **20 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 3710 -Chapitre 65 – Nature 657348 –Fonction 54

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux trois études suivantes et d'attribuer les subventions de fonctionnement listées ci-après à chacun des maîtres d'ouvrage mentionné, pour un montant total de 36 170 € en vue de la réalisation de ces études, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées

<b>Intitulé de l'étude</b>	<b>Maître d'ouvrage de l'étude/porteur du projet</b>	<b>Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
Etude pour l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges de véhicules électriques (SDIRVE)	Territoire d'Energie Alsace (TEA)	26 066 € représentant 29,6 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 –Natana 3234 - Chapitre 65 – Nature 657358 –Fonction 87
Etude d'anticipation relative au devenir de la Tannerie Degermann à Barr	Ville de Barr	8 294 € représentant 25 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 –Natana 3710 - Chapitre 65 – Nature 657348 –Fonction 54
Mission d'accompagnement pour la définition de la stratégie d'attractivité de Riquewihr	Commune de RIQUEWIHR	1 810 € représentant 20 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 –Natana 3710 - Chapitre 65 – Nature 657348 –Fonction 54

- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, les subventions feront l'objet d'un versement unique à la fin de la réalisation du projet sur présentation du ou des justificatifs attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre du projet subventionné.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY